

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE PEROUGES

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2026135 – 15 JUILLET 2026 Arrêté de péril imminent

LE MAIRE DE PEROUGES

ARRÊTÉ PROVISOIRE D'INTERDICTION DE PENETRER DANS LA PROPRIETE 126 CHEMIN SOUS LA GRACE

Le Maire de Pérouges (Ain)

VU le Code général des Collectivités territoriales notamment les articles, L2212-2 et L2213-24,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L511-1 à L511-22 et R511-1 à R511-13;

VU le Code Pénal, notamment l'article R 610.5

VU l'incendie survenu le 14 juillet 2026 au n°126 chemin sous la Grace.,

CONSIDERANT que pour garantir la sécurité des occupants, riverains, des passants ou de toute autre personne pouvant s'engager dans ces rues,

CONSIDERANT l'état de délabrement des maisons touchées par l'incendie et le risque important d'éboulement et d'effondrement, il est nécessaire d'interdire l'accès aux dites maisons,

ARRÊTE

Article 1 : Dans l'attente du rapport de l'expert judiciaire, il est strictement interdit de pénétrer dans la propriété sise 126 chemin sous la Grace y compris par les accès situés route de Trévoux.

Article 2 : Toute personne se trouvant en infraction du présent arrêté pourra être sanctionnée conformément aux lois et règles en vigueur.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire est mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut être déféré aux fins d'annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication et/ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : Madame le Maire, Madame la Responsable des Services Techniques Municipaux, Monsieur le responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés, et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie.
- Monsieur le Chef du centre de secours MEXIMIEUX-PEROUGES

PEROUGES, le 15 juillet 2026

Le Maire,
Nathalie MICOLAS

